

Image not found or type unknown



Entrepreneurs face à la crise : contacts utiles

Conseils pratiques publié le 15/12/2020, vu 1182 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Face à la crise, beaucoup d'entrepreneurs peuvent se sentir isolés.

Au plus proche de vous...

Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP)

Les CIP proposent des « Entretiens du jeudi », rendez-vous gratuits et confidentiels à destination des artisans, commerçant(e)s, dirigeant(e)s de TPE et PME, en difficulté ou qui s'interrogent sur la santé de leur entreprise, avec un trio d'experts (expert-comptable ou commissaire aux comptes, avocat et ancien juge consulaire) pour faire le point sur leurs difficultés, les informer, les orienter vers les solutions existantes adaptées à leur situation, et les écouter.

Site pour localiser le CIP le plus proche : www.cip-national.fr Contact : cip@cs.experts-comptables.org

Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)

Des numéros d'appel d'urgence et e-mails dédiés ont été créés par le réseau des CMA, pour répondre au plus vite aux demandes et orienter les entrepreneurs vers tous les dispositifs mis en place par l'Etat. Sur son site, la CMA publie également les dernières informations sectorielles (BTP, [textile](#), transports...).

Contact : [l'annuaire par département](#) . Une adresse e-mail dédiée à la crise a également été créée : soutienartisanat@cma-france.fr.

Conseils régionaux

Pour orienter les entreprises dans leurs démarches, les conseils régionaux ont enclenché des cellules de crise. Au sein de chaque région, des personnes contact ont été identifiées pour informer les entrepreneurs impactés par le [coronavirus](#) sur les dispositifs d'accompagnement.

Contact : [liste des contacts régionaux](#) .

Entrepreneurs sociaux et solidaires

Impact France (ex-[Mouves](#)) a mis en place une Help Room sur internet avec une boîte à outils,

une hotline d'experts et des rendez-vous réguliers avec des spécialistes de la gestion de crise, de la trésorerie, de la communication...

Contact sur la page dédiée : [#solidairespassolitaires](#)

Et en régions...

Bpifrance

Depuis début mars, Bpifrance a activé un plan d'urgence pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le Covid-19. Pour répondre à vos différentes questions, vous pouvez trouver un contact Bpifrance au plus proche de vous sur l'[annuaire des bureaux régionaux](#).

Chambres de [commerce](#) et d'industrie (CCI)

Pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus, le réseau des CCI a mis en place des numéros et adresses dédiés aux entrepreneurs afin de répondre à l'ensemble de leurs interrogations (organisation interne, [chômage partiel](#), trésorerie, relations fournisseurs, clients, banquiers, etc.). Vous pouvez consulter l'[annuaire des contacts au sein des CCI régionales](#).

Projet Phénix

Les entrepreneurs et dirigeants d'entreprise Axel Rückert et Jean-Paul Tréguer ont lancé une initiative pro bono Le Projet Phénix pour aider les PME et ETI à se relancer plus vite, et mieux, en sortie de crise du coronavirus. Plus de 120 experts de tous domaines ont déjà accepté de participer bénévolement à ce dispositif d'entraide. Le principe est le suivant : après avoir répondu à un questionnaire, les chefs d'entreprise sont rappelés par un ou plusieurs spécialistes. Après deux ou trois échanges personnalisés, ces experts rédigent des recommandations directement applicables.

Contact : envoyer un email de présentation de votre entreprise et de ses problématiques leprojetphenix@gmail.com .

Gestion et trésorerie

Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence

La direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'Urssaf mettent en place un numéro non surtaxé pour renseigner et orienter les professionnels vers les aides d'urgences disponibles pendant la période de crise. Le numéro est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h puis de 13 h à 16 h.

Contact : 08.06.00.02.45.

Greffiers des tribunaux de commerce

Pour accompagner les entreprises, les greffiers des tribunaux de commerce proposent des

entretiens de prévention par téléphone, l'ouverture en ligne de procédures de [mandat ad hoc](#) et de plans de cession et la tenue d'audiences en visioconférence. Pour assurer leurs missions, les greffiers s'appuient sur les solutions dématérialisées développées par Infogreffe et ont mis en place un numéro vert.

Contact : 01.86.86.05.78 ou service.clients@infogreffe.fr.

Sites utiles

- infogreffe.fr : information légale et formalités RCS.
- tribunaldigital.fr : saisine du tribunal de commerce, suivi des dossiers et procédures en cours.
- monidenum.fr : obtention du Kbis numérique.

Solidarité entreprises Covid Acte 2 - Administrateurs et mandataires judiciaires

Pour aider les entreprises à à bien comprendre et utiliser les aides gouvernementales, mais aussi à réaliser un diagnostic de leur situation, les administrateurs et mandataires judiciaires mettent en place un numéro vert disponible du lundi au vendredi, de 09h30 à 17 h.

Contact : 08.00.94.25.64.

Clic & Connect

Cette plateforme téléphonique nationale oriente les indépendants, TPE, artisans et commerçants à trouver des aides économiques liées à la crise du Coronavirus et des outils pour digitaliser leur activité.

Contact : 01.82.88.85.88 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 15h). [Site](#)

Ecoute et soutien psychologique

60000 rebonds

L'association 60000 rebonds propose des séances de « flash coaching ». Les entrepreneurs peuvent bénéficier, gratuitement, de deux à trois séances d'accompagnement, soit trois heures, par l'un des 320 coaches du réseau, soit par téléphone, soit par visioconférence. Les entrepreneurs bénéficieront d'un soutien pour faire face aux multiples défis, personnels, professionnels ou financiers, auxquels ils sont confrontés.

Contact : inscription [ici](#) .

APESA

Pour aider le chefs d'entreprise à faire face, le Ministère de l'Economie et des Finances, en

s'appuyant sur l'action de l'association APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) et avec le soutien d'Harmonie Mutuelle, de CCI France et de CMA France, a mis en place d'un numéro Vert, disponible 7 jours sur 7, de 8h à 20h, pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse.

Contact : 08.05.65.50.50.

Les Rebondisseurs Français

Les Rebondisseurs Français ont créé une adresse mail d'échange ouverte à tous, afin d'échanger et de répondre aux questionnements sur ce qui peut être fait, par exemple concernant les mesures gouvernementales.

Contact : charly@lesrebondisseursfrancais.fr.

Second Souffle

Association créée en 2010 pour aider les entrepreneurs à rebondir après un échec professionnel, Second Souffle a ouvert son service d'écoute 7 jours sur 7, de 8 heures à 18 heures pour répondre à toutes les questions d'entrepreneurs en difficulté.

Contact : au 06.22.63.43.59.

SOS Entrepreneurs

Créé par des entrepreneurs ayant déjà traversé des difficultés, SOS Entrepreneurs a mis en place une ligne téléphonique confidentielle ouverte 24h/24 à destination des PME. Au bout du fil, des entrepreneurs soutiendront leurs pairs en leur assurant écoute et respect. Ils prodigueront également des conseils pour trouver les moyens de faire face aux différents obstacles.

Contact : 06.15.24.19.77.

SOS Dirigeantes

Le réseau FCE France a ouvert SOS Dirigeantes, un numéro d'appel pour les femmes cheffes d'entreprise en difficulté, proposant entraide, discussion, coaching et expertes à l'écoute. Le tout afin de soulager la charge mentale des entrepreneures, particulièrement lourde pendant la crise que nous traversons.

Contact : 06.40.66.09.89 ou sos@fcefrance.com .

Source : business.lesechos.fr

Pour plus d'infos : [Entreprise en difficulté : que faire ?](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Qu'est-ce que le médiateur du crédit aux entreprises ?](#)
- [Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?](#)
- [Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?](#)
- [Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?](#)
- [Un créancier peut-il assigner un débiteur en redressement ou en liquidation judiciaire ?](#)
- [Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?](#)
- [Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?](#)
- [Quelles sanctions pour les dirigeants d'une entreprise en procédure collective ?](#)
- [En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?](#)
- [Liquidation judiciaire : le sort des créanciers](#)
- [Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants](#)
- [La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation](#)
- [Liquidation judiciaire : que deviennent les contrats en cours ?](#)
- [Comment récupérer un bien auprès d'un client en procédure collective ?](#)
- [Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?](#)